

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE BEDARRIDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

OBJETVote du compte
Administratif 2022
Du CCAS

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS

Del-2023-avril-009
N-7.1.1

PRESENTS : Sandrine Lagneau, Clément Cambier, Patricia Courtier, Jean-François Laporte, Dominique Attuel, Emmanuelle Roca, Nonique Cruz, Odile Vincent, Marie-Jeanne Estin, Christiane Roche

POUVOIR(S) : Thierry Lagneau, Sylviane Ferraro, Ginette Jullian, Liliane Armand, Alain Marie

EXCUSE(S) : Hélène Tringuet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-31 et L.1612-12;

Considérant que le compte administratif 2022 du budget du CCAS est conforme au compte de gestion 2022 dressé par le comptable public ;

Considérant que les résultats du compte administratif 2022 du Budget du CCAS sont les suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES PREVISIONS	180 460,31	1 529 109,37
DEPENSES REALISATIONS	14 364,99	1 016 458,22
RECETTES AUTORISATIONS	180 460,31	1 529 109,37
RECETTES REALISATIONS	34 305,42	1 104 619,32
RESULTAT GESTION 2022	19 940,43	88 161,10
REPORTS	- 6 515,78	500 109,37
RESULTATS CUMULES 2022	13 424,65	588 270,47

Concernant les grandes masses financières :

En dépenses de fonctionnement, on note :

- 770 562,61 € en dépenses de personnel
- 225 482,92 € en dépenses courantes dont 40 017 € concernent la convention de service avec la commune et 24 983,20 € les colis aux séniors.
- 3 093,33 € en aides et secours d'urgence aux personnes en difficulté.
- Le remboursement des intérêts de la dette pour 3 061,01 € (hors intérêts courus non échus)

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

- La subvention municipale pour 600 000,00 €
- Les différentes prestations pour 462 354,05 € (le chapitre 70) dont 457 023,44 € pour le portage de repas, l'aide à domicile et la téléassistance.

Les dépenses d'investissement concernent :

- Remboursement du capital de la dette pour 14 364,99 €

Les recettes d'investissement concernent

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 25 000 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Considérant la concordance avec les écritures du compte de gestion ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELIT, son président de séance afin de remplacer le président du conseil d'administration pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE. Le président de séance pour le vote du compte administratif est *Madame Sandrine LABNEAU*

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du budget du CCAS, Monsieur le Maire, Président du CCAS s'étant retiré pour le vote.

Adopté à : *L'unanimité*

J'atteste le caractère exécutoire de cette délibération à dater du :

Publié le 14/04/2023

Pour extrait conforme,
Membre du Conseil d'Administration,

Sandrine Lagneau

